

**Direction : Social Santé Solidarité**

**Social, Solidarité, santé**

**REF : SOCIAL2007005**

**Signataire : SD**

**OBJET : Création de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 46 de la loi n° 2005-102, insérant l'article L 2143-3 au Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la création, dans les communes de 5000 habitants et plus, d'une Commission Communale d'Accessibilité, présidée par le Maire,

Vu l'article 45 de la loi 2005-102, modifiant et complétant les articles 21-3, 22, 27-2, 28-2 et 30-2 de la loi 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, portant notamment sur la participation des associations représentant des personnes handicapées dans l'élaboration du plan de mise en accessibilité des transports urbains,

Vu l'article 41 de la loi 2005-102, modifiant et complétant les articles 111-7 à 111-7-4 de la loi du 91-663 du 13 juillet 1991, portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public et complétant l'article L 302-1 du code de la construction et de l'habitation définissant les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements, à favoriser la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées,

Vu la loi n° 2005-102, du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

ARTICLE UN : Décide la création de la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées.

ARTICLE DEUX : Dit qu'elle sera présidée par le Maire, et ainsi composée :

1) Des élus

Maire – Pascal BEAUDET

Maire Adjointe aux personnes handicapées - Madame Laurence GRARE

Maire Adjoint à la gestion du patrimoine – Monsieur Gérard DEL MONTE

Maire Adjoint à la prévention, la sécurité des personnes et des biens – Monsieur Bernard VINCENT

Maire Adjoint à la circulation, au stationnement et au suivi des questions de déplacements urbains–

Monsieur Jean-François MONINO

Maire Adjoint à la communication – Monsieur René FRANCOIS

Conseillère Municipale déléguée au logement – Madame Nathalie BUISSON

*et l'ensemble des élus, dans leurs délégations, en fonction des thématiques abordées.*

2) D'un représentant de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité  
Madame Denise SAULNIER

3) De deux membres de la Direction Générale

Directeur Général des Services Techniques

Directeur Général Adjoint solidarité, santé, social et logement

*Les DGA de secteurs pourront siéger en commission suivant les priorités qu'elle se sera donnée.*

4) Des services municipaux

Coordination Municipale du Handicap – 2 personnes

Services techniques – 1 personne

- Unité territoriale Plaine Commune – Espaces publics

- Propreté et cadre de vie - 1 personne
- Voirie et réseaux - 1 personne
- Eclairage public et signalisation - 1 personne

*En fonction des thématiques retenues en commission, des groupes de travail, associant largement les services de la Ville, pourront être constitués.*

5) Des associations représentant des personnes handicapées

(Un représentant par type de handicap)

6) D'invités en tant que conseillers techniques pouvant siéger en commission suivant l'ordre du jour

*(transports, bailleurs, Education Nationale, La Poste, associations d'usagers, de commerçants, de parents d'élèves...)*

le Maire,